

**RGPP, Livre Blanc, Loi sur la mobilité :
armes de destruction massive de la Fonction Publique, des fonctionnaires et de
leur statut.**

Tout est lié.

La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) tend à redessiner l'organisation de l'administration de l'État dans le seul but de permettre très rapidement le **non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite**. Notre ministre considère d'ailleurs que cet objectif constituera l'un des « avantages » que le gouvernement entend tirer de la fusion Impôts – Trésor, qui s'inscrit bien dans la RGPP, et pour cela il faudra bien s'attaquer aux missions et au réseau.

Le **Livre Blanc** sur l'avenir de la Fonction Publique est également symptomatique de la volonté de **rendre taillables et corvéables les fonctionnaires**.

Le **projet de loi sur la mobilité** et les parcours professionnels, qui est proposé au parlement à partir du 10 juin, enfonce le clou. Il s'agit, au détour de quelques articles, **d'une offensive sans précédent pour fragiliser les fonctionnaires dans leur emploi, surtout en cas de restructurations, et pour s'attaquer à leur statut, à leurs droits et garanties** (voir au verso une synthèse des cas de figures du projet).

AGIR SANS ATTENDRE !

Au sein de notre direction (DGFIP) les actions se multiplient depuis déjà plusieurs semaines. Le 10 juin constitue une nouvelle étape.

Outre l'appel commun des organisations de fonctionnaires CGT, FSU et Solidaires, tous les principaux syndicats nationaux de la DGFIP (y compris donc FO et CFDT) appellent à la grève le 10 juin 2008.

Ce jour là, une manifestation à caractère national se rendra devant l'Assemblée à l'occasion de l'examen du projet de loi « Mobilité » par les députés.

Dans le 64, tous les fonctionnaires grévistes sont appelés à se réunir pour analyser la situation dans les différents secteurs, débattre et prendre des initiatives publiques :

à partir de 9h 45, salle 705 du Complexe de la République à PAU,

à la Bourse du Travail à BAYONNE,

sui de plusieurs rassemblements devant l'Inspection d'Académie, la Préfecture, la Mairie de Bayonne.

AVEC RGPP, LOI SUR LA « MOBILITE » ET LIVRE BLANC,

Dans les 3 fonctions publiques chaque agent est affecté sur son poste dans le cadre d'une convention précisant les missions, leurs durées (3 à 5 ans), et la part fonctionnelle de la rémunération

